

**Réunion ordinaire**  
**Samedi 30 janvier 2016**

L'an deux mille **seize, le samedi 30 janvier, à 9h30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Darcy Jean-Claude, Maire.

**COMMUNE**

**Présents:** M. DARCY MMES et MM MORIN GAMBÉ DENAUW PIAT P. PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

**Absents excusés :** PIAT JC M. DESAUNAY avec pouvoir à MME MORIN

**CCAS**

**Présents :** MMES DESAINT GOMEZ MITTELETTE QUETTE

**Absents excusés :** MME LABOUREUR

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente, puis signature.

- Madame MORIN est élue secrétaire de séance.

**Repas des aînés :**

Monsieur le Maire fait le point sur les inscriptions déjà retournées en mairie. Le menu, après le choix des différentes options, est arrêté.

**Information travaux :**

**Locaux scolaires :**

**Réfection des peintures :**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SARL – R.C concernant la réfection de la peinture dans le hall d'entrée, les deux couloirs, la cuisine et des sanitaires enfants.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident de confier les travaux à l'entreprise SARL – R.C 25, ruelle du Bois 60190 HEMEVILLERS et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Mise aux normes de sécurité de la porte d'entrée de l'école avec pose d'une barre anti panique :**

Plusieurs devis ont été réalisés :

Un devis de l'entreprise Triba qui propose le remplacement de l'ensemble de la porte pour un montant de 17 000€ avec subvention de 8 500€.

Un devis de l'entreprise Lagant qui propose seulement la mise en place d'une barre anti panique sans changer la porte pour un montant de 1 145,07€

Un troisième devis va être demandé à une autre entreprise en prévoyant la mise aux normes des deux portes.

**Voirie :**

Monsieur le Maire fait part de son projet de refaire les trottoirs du village par tranches, en enrobé mais en conservant des espaces végétalisés.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un devis d'un montant HT de 2441,43€ soit 2929,72€ TTC de l'entreprise BS Paysage 30, rue de la Vallée 02 290 MONTIGNY – LENGRAIN, pour la pose d'une barrière afin de condamner l'entrée du parking, rue Saint Médard.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident de confier les travaux à l'entreprise BS Paysage 30, rue de la Vallée 02 290 MONTIGNY – LENGRAIN et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**Espaces verts :**

Monsieur le Maire présente aux membres deux devis pour l'entretien paysager du village, à raison de deux désherbages par an et la tonte des espaces verts deux fois par mois d'avril à octobre, l'un de l'Entreprise DE SMEDT pour un montant TTC de 8 912,40€ et l'autre de l'entreprise BS Paysage pour un montant TT de 7 800,00€ une décision sera prise après avoir revu les propositions détaillées des deux entreprises.

**Cimetière.**

Compte tenu du nombre croissant de demandes de place en columbarium, Monsieur le Maire demande qu'un devis soit fait, ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention.

**Vente de peupliers :**

La commune aura perçu 8 890€ de la vente des peupliers.

**DÉLIBÉRATION N°2016\_001**

**OBJET : Avis de remboursement GROUPAMA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avis de remboursement de notre compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 512,75€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement par GROUPAMA de la somme de 512,75€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

**DÉLIBÉRATION N°2016\_002**

**OBJET: Aménagement Rythmes Scolaires :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les aides perçues par la Commune au titre de l'aménagement des rythmes scolaires soient reversées dans leur intégralité au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, à savoir :

366,67€ perçus sur l'exercice 2015

Soit 366,67€ pour acompte de l'aide à percevoir pour les 22 élèves scolarisés à l'école maternelle de BAUGY pour l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent en faveur de la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**DÉLIBÉRATION N°2016\_003**

**OBJET: Suppression du budget du CCAS :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'article 79 de la loi n°2015-991, dite NOTRÉ, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de dissoudre le budget annexe CCAS au 31/12/2016

**DÉLIBÉRATION N°2016\_004**

**OBJET: Demande de subvention auprès du Conseil départemental :**

**Travaux de restauration du plafond de la nef de l'Église :**

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité de procéder à la réfection du plafond de la nef de l'Église qui menace de tomber et de blesser les usagers.

Il présente un devis de l'entreprise « **SARL – R.C 25, ruelle du Bois 60190 HEMEVILLERS** pour un montant HT de 11 951,85€ soit 13 147,19€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de faire réaliser ces travaux.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Eclairage public :**

Un candélabre a été réparé impasse des Cours.

**PLU :**

La société INGETER chargée du PLU vient de nous adresser un questionnaire préliminaire au lancement à proprement parlé de l'étude.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

**COMMUNE**

DARCY                      MORIN                      GAMBÉ                      DENAUW                      DESAUNAY                      PIAT P.

PIAT J-C                      PETIT                      JOSSEAUX                      VAN                      HOUTEGHEM                      D'HEYGERE

**CCAS**

DESAINT                      GOMEZ                      MITTELETTE                      QUETTE                      LABOUREUR